

La “mairie provisoire” sera installée dès ce lundi 29 juillet

Les travaux d'agrandissement de la mairie ont des conséquences sur le fonctionnement de celle-ci. En effet, les travaux intérieurs, en particulier l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, nécessitent de déménager une partie des services (l'accueil, l'état civil, les services enfance, comptabilité et social) jusqu'en avril.

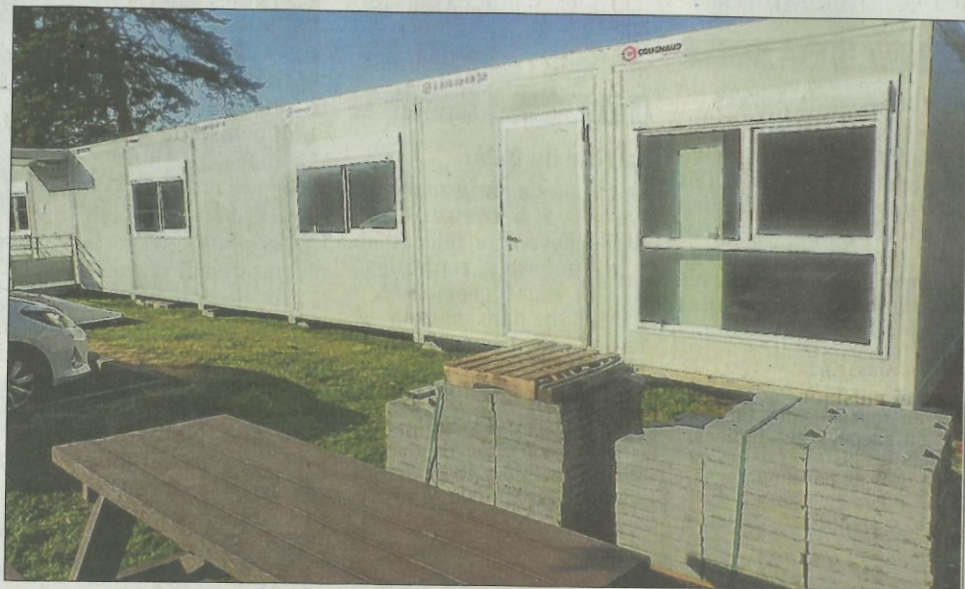
L'actuelle salle du conseil municipal accueillera les services administratifs, la directrice générale des services (DGS), la direction des services techniques (DST), le service urbanisme et les élus.

Quant aux mariages ils seront célébrés dans la salle plurivalente de l'école de Villard-Tacon. Les prochains conseils

municipaux se tiendront quant à eux dans la salle René-Lavergne.

Pour assurer le bon fonctionnement de la mairie, il a donc fallu recourir à des structures modulaires d'une surface de 160 m² environ, installées sur le parking proche de la mairie. Ce qui engendre un certain coût, soit 20 000 € TTC pour le transport et la pose, auxquels s'ajoutent 5 000 € pour la dépose du matériel. La location se monte à 1600 € par mois sur une durée de 10 mois, ce qui engendre une dépense de 41 000 €.

Néanmoins, une partie des services de la mairie continueront à être assurés dans le bâtiment en cours de transformation.



G.Do.

Les locaux provisoires de la mairie accueilleront une partie des services, jusqu'à la fin des travaux d'aménagement du bâtiment principal. Photo Le DL/Gérard DOUS